



PREFECTURE REGION RHONE-ALPES  
DREAL  
A l'attention de Mr MILLET Laurent  
69453 LYON CEDEX 6

A Pontcharra, le 09 janvier 2026

Objet : Réponse à votre demande – PC LIDL THONES

Monsieur MILLET,

Par courrier du 07/01/2026, vous nous avez demandé des informations complémentaires concernant notre dossier de THONES. Vous nous interrogez notamment sur la démolition du bâtiment "multi-activités" et la durée des travaux.

Voici l'état actuel des locaux :

**1. Au 14 rue Louis Haase :**

*Occupant* : S.A.S. BAUDET PAYSAGE

*Occupation* : Local de 180 m<sup>2</sup> pour l'entreposage et le stockage en basse saison de matériel d'entretien d'espaces verts.

*Situation* : Il s'agit d'un bail civil. Le locataire est averti du projet d'extension de LIDL et le congé sera dûment délivré prochainement. Le projet implique la relocalisation de cette activité vers une zone extérieure au périmètre du projet. Cette activité, exclusivement dédiée au petit stockage et régie par un bail civil, sera transférée vers un local existant adapté. La nature même de cette activité (stockage léger) garantit un impact environnemental négligeable sur son futur site d'accueil : elle ne génère ni nuisance sonore, ni rejet atmosphérique, et induit un trafic routier très limité par rapport à une activité industrielle ou commerciale classique. Ce transfert est donc neutre et sans incidence notable pour l'environnement de la zone de réception.

**2. Au 14 bis rue Louis Haase**

*Situation* : L'entrepôt d'une surface de 450 m<sup>2</sup> est vacant.

**3. Au 16 rue Louis Haase :**

*Occupant* : S.A.R.L. STUDIO MIG

*Occupation* : Local de 175 m<sup>2</sup> pour la conception et la fabrication d'œuvres d'art et de design.

*Situation* : Il s'agit d'un bail commercial. Le locataire est informé du projet et un congé lui a été donné. Le projet implique la relocalisation de l'activité actuelle vers une zone extérieure au périmètre. Cette activité, consistant en un studio de conception et de fabrication artisanale, sera transférée vers un local existant adapté à cet usage. La nature artisanale de cette activité



garantit un impact environnemental limité sur son futur site d'accueil : ne mettant en œuvre aucun processus industriel lourd, elle génère des nuisances acoustiques et des flux logistiques maîtrisés, bien inférieurs à ceux d'une activité industrielle classique. Ce transfert est donc neutre et l'activité s'insérera sans difficulté dans le tissu d'une zone d'activité mixte ou artisanale existante.

**4. Au 18 rue Louis Haase :**

*Occupant* : S.C.M. COTAGNE

*Occupation* : Local de 230 m<sup>2</sup> pour un cabinet médical.

*Situation* : Transfert dans une Maison de Santé Pluridisciplinaire prévu à l'été 2026 à THÔNES (opération immobilière communale dite de "L'ÎLOT ROUSSEAU" en cours de construction). La S.C.M. COTAGNE partira au centre-ville de son propre fait dès la livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et sa patientèle suivra.

**5. Au 20 rue Louis Haase :**

*Occupant* : S.A.S. MEUBLES MONTAGNARDS

*Occupation* : Surface de 120 m<sup>2</sup> pour le stockage tampon et l'entreposage avant livraison de meubles.

*Situation* : Il s'agit d'un bail civil. Le locataire est averti du projet d'extension de LIDL et le congé sera dûment délivré prochainement. Le projet implique la relocalisation de cette activité vers une zone extérieure au périmètre du projet. Cette activité, exclusivement dédiée au petit stockage et régie par un bail civil, sera transférée vers un local existant adapté. Comme précédemment évoqué, la nature de cette activité (stockage léger) garantit un impact environnemental négligeable, sans nuisance sonore ni rejet atmosphérique, avec un trafic routier limité. Ce transfert est donc neutre pour l'environnement de la zone de réception.

**6. Au 22 rue Louis Haase :**

*Occupant* : S.A.S. FLD CONCEPT

*Occupation* : Local de 240 m<sup>2</sup> pour le stockage tampon et l'entreposage avant livraison de menuiserie (bois, PVC, aluminium, parquets, etc.).

*Situation* : Il s'agit d'un bail civil. Le locataire est averti du projet d'extension de LIDL et le congé sera dûment délivré prochainement. Le projet implique la relocalisation vers une zone extérieure au périmètre. Cette activité de petit stockage, régie par un bail civil, sera transférée vers un local existant adapté. Elle présente un impact environnemental négligeable (pas de nuisance sonore ni atmosphérique, trafic limité). Ce transfert est donc neutre pour l'environnement de la zone de réception.

**7. Au 24 rue Louis Haase Situation : L'entrepôt d'une surface de 180 m<sup>2</sup> est vacant.**



**8. Au 26 rue Louis Haase :**

Occupants : S.A.R.L. LORIS ÉLECTRICITÉ et M. Loïc HUBER

*Occupation* : Local de 185 m<sup>2</sup> pour le stockage de matériel électrique et de matériel d'artisan carreleur.

*Situation* : Il s'agit d'un bail civil. Les locataires sont avertis du projet d'extension de LIDL et les congés seront dûment délivrés prochainement. Le projet implique la relocalisation de ces activités vers une zone extérieure au périmètre. Ces activités, exclusivement dédiées au petit stockage, seront transférées vers un local existant adapté. Leur nature garantit un impact environnemental négligeable sur leur futur site d'accueil : elles ne génèrent ni nuisance sonore, ni rejet atmosphérique, et induisent un trafic routier très limité. Ce transfert est donc neutre et sans incidence notable pour l'environnement

Il est à noter que les activités d'entreposage et de stockage sont non polluantes, n'accueillent aucun public (clientèle) et peuvent donc être délocalisées facilement.

Concernant la durée des travaux, elle est estimée à 11 mois avec un début de démolition fin 2026 et une ouverture prévisionnelle du supermarché fin 2027.

En espérant avoir répondu à vos questions, nous restons naturellement à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur MILLET, l'expression de nos salutations distinguées.

Thibaut BARTH  
Responsable Immobilier Régional